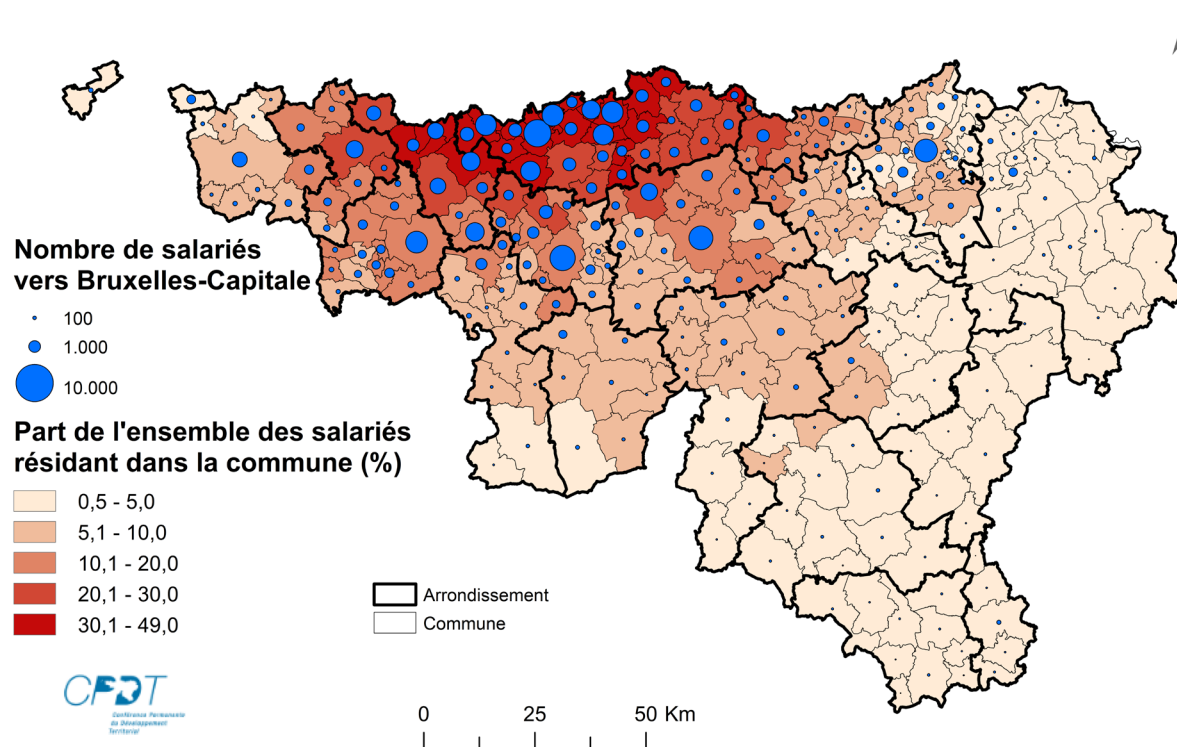


## Salariés exerçant dans la région de Bruxelles-Capitale au lieu de résidence en Wallonie en 2014

*Part des salariés exerçant dans la région de Bruxelles-Capitale au lieu de résidence en Wallonie en 2014*

Cette carte illustre, pour chaque commune wallonne, le nombre de salariés exerçant leur profession à Bruxelles, ainsi que la part que ceux-ci dans l'ensemble des salariés actifs en Belgique résidant dans la commune. Sans surprise, il existe un effet de distance : de manière générale, la part décroît au fur et à mesure de l'éloignement de la capitale. Il existe cependant un « effet d'axes », qui se matérialisent par des parts plus importantes le long d'axes reliant Bruxelles et les régions de Tournai, Mons, Charleroi, de Namur et de Liège. Ceci est dû à la bonne accessibilité à Bruxelles, ces régions étant traversées par divers axes autoroutiers et ferroviaires (E420 et ligne SNCB 124 vers Charleroi, E411 et ligne 161 vers Namur, E40 et LGV 2 vers Liège). L'effet se prolonge au-delà de Namur en direction de l'Ardenne, le long de l'axe lotharingien. Cependant, au sud de Philippeville et de Marche-en-Famenne, la part devient faible. (...)



AUTEUR : CPDT (2016)  
SOURCES : ONSS (2014)

## Salariés exerçant dans la région de Bruxelles-Capitale au lieu de résidence en Wallonie en 2014

Cette carte illustre, pour chaque commune wallonne, le nombre de salariés exerçant leur profession à Bruxelles, ainsi que la part que ceux-ci dans l'ensemble des salariés actifs en Belgique résidant dans la commune. Sans surprise, il existe un effet de distance : de manière générale, la part décroît au fur et à mesure de l'éloignement de la capitale. Il existe cependant un « effet d'axes », qui se matérialisent par des parts plus importantes le long d'axes reliant Bruxelles et les régions de Tournai, Mons, Charleroi, de Namur et de Liège. Ceci est dû à la bonne accessibilité à Bruxelles, ces régions étant traversées par divers axes autoroutiers et ferroviaires (E420 et ligne SNCB 124 vers Charleroi, E411 et ligne 161 vers Namur, E40 et LGV 2 vers Liège). L'effet se prolonge au-delà de Namur en direction de l'Ardenne, le long de l'axe lotharingien. Cependant, au sud de Philippeville et de Marche-en-Famenne, la part devient faible.

On pourrait s'attendre à de plus faibles valeurs dans les grandes agglomérations wallonnes, ce qui n'est pas le cas, sauf à Liège. Ainsi, les agglomérations de Mons, de Charleroi et de Namur présentent des valeurs plus élevées que leur voisinage. Ces villes jouent un rôle de relais dans l'établissement de l'attraction bruxelloise. Elles accueillent une part non négligeable de salariés bruxellois qui profitent de leurs atouts d'agglomérations génératrices de services, ainsi que de très bonnes connexions routières et ferroviaires en direction de la capitale fédérale. Le rôle de pôle d'emploi des grandes

villes wallonnes est ainsi quelque peu éclipsé par le dynamisme bruxellois. Enfin, on note également des valeurs significatives au sud des grands pôles de la dorsale wallonne. Ceci est lié au phénomène de périurbanisation, avec l'installation des ménages aisés dans la périphérie verte des agglomérations, généralement localisée au sud ou au sud-est de celles-ci.

## Salariés exerçant dans la région de Bruxelles-Capitale au lieu de résidence en Wallonie en 2014

### Niveau spatial :

Communes.

### Auteur :

**Hubert Maldague**

[Hubert.maldague@ug.ac.be](mailto:Hubert.maldague@ug.ac.be)

+32 (0)4 366 58 91

### Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Comparaison du nombre de salariés exerçant leur profession dans la région de Bruxelles-Capitale à l'ensemble des salariés wallons de chaque commune.

### Méthode de classification :

Classification manuelle.

### Données utilisées :

Matrice origine-destination des travailleurs salariés en 2014, fournie par l'ONSS.

### Statistiques :

Valeurs absolues

Valeur moyenne : 464

Valeur minimum : 4 (Martelange)

Valeur maximum : 5401 (Braine-l'Alleud)

Valeurs relatives

Valeur moyenne : 10,51 %

Valeur minimum : 0,48 % (Butgenbach)

Valeur maximum : 48,98 % (Waterloo)

### Source des données :

ONSS

Part des salariés exerçant dans la région de Bruxelles-Capitale au lieu de résidence en Wallonie en 2014

